

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Bas-Rhin
Commune d'ODRATZHEIM

Procès Verbal des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 Novembre 2006
Convocation du 24 novembre 2006

Sous la Présidence de M. François JEHL, Maire

Membres présents : Mme Rose GROSJEAN, Adjointe au Maire, M. Roland KUHN, Adjoint au Maire
Mme Marcelle WENDLING,
MM. Florent HECKMANN Bernard HELLER, René SCHEER, Raymond SCHUHMACHER,
Rémy SEYFRITZ, Raymond ZERRINGER,
Conseillers municipaux

Membres excusés:

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du Procès Verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 octobre 2006,
2. Gérants de tutelle,
3. Tutelle d'Etat,
4. Transformation d'un bâtiment existant en mairie : mur mitoyen,
5. Travaux logement école,
6. Convention ATESAT : renouvellement
7. Participation RPI : groupe scolaire
8. Groupama : renouvellement des contrats d'assurance
9. Acquisition de terrains
10. Approbation de facture
11. Acceptation de chèque
12. Orientations budgétaires 2007
13. Divers et informations

75/06. Approbation du PV du Conseil Municipal du 25 octobre 2006 :

Le procès verbal de la séance du 25 octobre 2006 a été adressé aux membres du conseil municipal avant la présente séance. Il ne soulève aucune objection et est adopté à l'unanimité par les membres présents dans la forme et rédaction proposées.

76/06. Gérants de tutelle :

Vu la demande émanant du Tribunal d'Instance de Molsheim et demandant au Conseil Municipal de proposer une ou plusieurs personnes pour figurer sur la liste des Gérants de Tutelle d'État pour l'année 2006,
Sur proposition du maire,

Vu l'accord de Madame Rose GROSJEAN

Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir débattu :

- **Propose la candidature à la nomination de gérante de Tutelle d'État de :**
Madame Rose GROSJEAN
17 Rue des Pierres 67520 ODRATZHEIM née le 14 février 1947 à SCHLEITHAL
profession : professeur des écoles
- **Charge le maire d'en aviser le juge des Tutelles du Tribunal d'Instance de Molsheim.**

77/06. Tutelle d'État :

Vu la demande émanant du Tribunal d'Instance de Molsheim et demandant au Conseil Municipal de proposer une ou plusieurs personnes pour figurer sur la liste des délégués à la Tutelle d'État pour l'année 2006, Sur proposition du maire,

Vu l'accord de Madame Rose GROSJEAN

Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir débattu :

- Propose la candidature à la nomination de délégué à la Tutelle d'État de :
Madame Rose GROSJEAN
17 Rue des Pierres 67520 ODRATZHEIM - née le 14 février 1947 à SCHLEITHAL
profession : professeur des écoles
- Charge le maire d'en aviser le juge des Tutelles du Tribunal d'Instance de Molsheim.

78/06. Transformation d'un bâtiment existant en mairie : mur mitoyen :

Vu les devis proposés par les entreprises RAUSCHER et CBA pour le mur mitoyen séparant la propriété de la commune et la propriété de Monsieur Gabriel WINTZ,

Vu la demande exprimée par Monsieur Gabriel WINTZ pour l'acquisition d'une bande de 1,50 mètres le long de sa propriété,

Après avoir entendu les explications de Monsieur François JEHL, Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir débattu,

- Demande aux entreprises RAUSCHER et CBA de rédiger un avenant à leur lot respectif du marché « Transformation d'un bâtiment existant en mairie » pour la réalisation de ce mur,
- Accepte le principe de vendre la bande de 1,50 mètres à Monsieur Gabriel WINTZ,
- Décide d'ajourner la fixation du prix de vente en attendant la réponse du service des Domaines saisi de la demande.

79/06.Travaux logement école :

Vu l'état des lieux réalisé par la Commission Bâtiment dans le logement de l'école qui a permis de constater que des travaux de remise à neuf s'imposent,

Vu les devis proposés par les différentes entreprises,

Entendu les explications du Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir débattu,

- **Accepte les devis suivants**

<i>Entreprise de peinture KLIEBER pour un montant de</i>	6 111,89 €uros T.T.C.
<i>Entreprise de carrelage BERTRAND pour un montant de</i>	1 429,00 €uros T.T.C.
<i>Entreprise de sanitaires WENDLING pour un montant de</i>	3 368,24 €uros T.T.C.
Ce qui fait un montant total de travaux de	10 909,13 €uros T.T.C.
- **Décide d'inscrire ce montant au Budget Primitif 2007**
- **charge le maire de passer commande des travaux et de demander les subventions afférentes**

80/06. Convention ATESAT : renouvellement:

Vu la délibération n°82/03 du 26 novembre 2003 portant mise en place de la convention ATESAT (Assistance Technique fournie pour des Raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire)

Compte tenu que la convention arrive à échéance le 31 décembre 2006,

Entendu les explications du maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir débattu,

- décide de reconduire la convention ATESAT dans les mêmes termes pour une nouvelle période de trois années
- autorise le maire à signer la convention à intervenir.

81/06. Participation RPI : groupe scolaire

Le Maire informe le Conseil que la facture du Cabinet Muhlberger a été réglée par le RPI du Scharrach pour les travaux déjà effectués par l'architecte dans le cadre du projet de groupe scolaire.

Vu la délibération du regroupement Pédagogique Intercommunal du Scharrach n° 25/06 du 24 octobre 2006,

Après avoir entendu les explications du Maire,

Le conseil municipal, à l'unanimité et après délibération,

- accepte de participer à la dépense pour un montant de 3 537,86 €,
- décide de modifier le Budget Primitif comme suit :

Cpte 022 dépenses imprévues	- 3 550,00 Euros
Cpte 21318 op. 89	+ 3 550,00 Euros

- charge le maire d'établir le mandat correspondant.
- ces mouvements n'affectent aucunement le niveau global des crédits votés lors de l'adoption du budget primitif de l'exercice 2006.

82/06. Groupama : renouvellement des contrats d'assurance :

Le Maire informe le Conseil que l'ensemble des contrats d'assurance arrive à terme au 31/12/2006,

Afin de respecter le formalisme lié à la procédure des Marchés Publics

Après avoir entendu les explications du Maire,

Le conseil municipal, à l'unanimité et après délibération,

- donne son accord pour la mise en place des nouveaux contrats avec effet au 1^{er} janvier 2007,
- autorise le maire à signer les contrats d'assurance à intervenir.

83/06. ACQUISITION DE TERRAINS :

Le Maire expose qu'un accord a été trouvé avec Monsieur Florent HECKMANN, propriétaire des parcelles cadastrées Section AC n° 153, 155, 157, 159 d'une superficie totale de 10.21 ares.

Des pourparlers qui ont été menés, il résulte que Monsieur HECKMANN n'entend pas céder ses parcelles moyennant une somme d'argent, mais qu'au contraire, il souhaite devenir propriétaire d'un lot aménagé et viabilisé.

La différence entre la surface cédée par Monsieur Florent HECKMANN et celle qui lui sera remise par dation par la commune s'explique par les frais de viabilisation du terrain d'une superficie de 8.51 ares qui lui reviendra et dont les frais de viabilisation seront supportés par la Commune.

La commune remettra à Monsieur Florent HECKMANN une parcelle de 8.51 ares lotie et viabilisée, étant entendu qu'une superficie de 1.70 ares fera l'objet d'un droit de passage pour le cas où la commune entend étendre la zone constructible dans le futur.

Entendu les explications de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention et après délibération,

- décide d'acquérir de Monsieur Florent HECKMANN les parcelles ci-dessus désignées,
- décide que les frais de viabilité à supporter par Monsieur Florent HECKMANN seront de 3 586.80 € x 8.51 ares = 30 523. 75 Euros
- autorise le Maire à signer tout acte à intervenir dans cette affaire.
- cette décision ne pourra intervenir que dans le cas où le plan local d'urbanisme pour lequel l'enquête publique vient de se terminer, sera adopté par le Conseil Municipal et arrêté par les services de l'État.

84/06. Approbation de facture :

Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir débattu, approuve la facture suivante :

- Réparation des battants de cloches de l'église par l'entreprise VOEGELE pour un montant total de 11 583.20 Euros T.T.C. La dépense sera imputée au cpte 21318 op. 89
- Décide de modifier le budget primitif 2006 comme suit :

Cpte 2184 op. 82	- 800,00 Euros
Cpte 21318 op. 89	+ 800,00 Euros

- ces mouvements n'affectent aucunement le niveau global des crédits votés lors de l'adoption du budget primitif de l'exercice 2006.

85/06. Acceptation de chèque

Monsieur Florent HECKMANN, délégué à la forêt communale, explique que l'ONF lui a transmis un chèque dans le cadre d'une cession de menus produits dans la forêt communale,

Le conseil municipal, à l'unanimité et après délibération,

- **Accepte le chèque d'un montant de 112.50 €,**
- **Charge le maire d'établir le titre correspondant**

86/06. Orientations budgétaires 2007

Monsieur le Maire rappelle les travaux réalisés en cours d'année ainsi que ceux restant à réaliser sur l'exercice 2007.

Un débat relatif aux prévisions pour l'année 2007 est ouvert.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir débattu :

- **Propose la reconduction des opérations non réalisées sur le Budget primitif 2007**
 - Décharge,
 - Achats de terrains,
 - Panneaux de signalisation,
 - Restauration de registres suite,
 - Bureautique Informatique,
 - Mobilier de bureau,
 - Mairie.

87/06. Divers et communications :

- Le **différend** opposant Messieurs LEGER et OSTER a conduit Monsieur LEGER à saisir Monsieur le Sous-Préfet. Monsieur le Maire propose une ultime rencontre entre les intéressés et lui-même en qualité de médiateur.
- Une **marche populaire** organisée par le GAMJSAL de Marlenheim aura lieu le 26 décembre 2006 et passe sur le ban de la commune d'Odratzheim.
- Monsieur le Maire informe le conseil que **l'enquête publique pour la transformation du POS en PLU** est terminée et que quelques réactions ont été enregistrées par le commissaire enquêteur. La commission PLU se réunit en date du 14 décembre pour répondre aux différentes demandes et transmettre ses réponses au commissaire enquêteur.
- Monsieur Florent HECKMANN informe le conseil municipal des **dégradations commises par les camions de l'entreprise OVO** sur le nouveau chemin mis en place par le Département lors des travaux sur la RD 422. Monsieur le Maire propose d'envoyer un courrier à l'entreprise en lui demandant la remise en état avec copie à Monsieur KLEIN du Conseil Général.
- La date du **prochain Conseil Municipal** est fixée au 19 décembre 2006.

L'ensemble des points de l'ordre du jour ayant été abordés, le Maire clôt la séance.

Le Maire
François JEHL